

Bell Canada

● (1712)

Il est fort probable que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) va nous parler des avantages d'une nationalisation du réseau téléphonique en Alberta. Cependant, je m'inquiète fort du monopole que Bell Canada exerce dans cette partie-ci du Canada. Je me demande bien quel genre d'arguments elle invoque auprès du CRTC pour obtenir une hausse de ses taux.

En 1974, Bell Canada a soutenu qu'il lui fallait de 11 à 12 p. 100 de bénéfices pour pouvoir continuer ses opérations. Je suppose qu'elle a réussi. Maintenant, elle prétend qu'il lui faut porter la marge de profit à 13.5 ou 14.5 p. 100 pour maintenir et étendre son réseau, attirer de nouveaux actionnaires, moderniser l'entreprise et le matériel et desservir les gens des régions éloignées, du Nord et d'autres parties du pays.

Si la Chambre ne proteste pas, la société Bell aura très facilement gain de cause auprès du CRTC. Elle a une bonne moyenne. Cela vaut la peine de faire consigner au compte rendu la moyenne qu'elle a obtenue depuis 1970, c'est-à-dire depuis 7 ans environ qu'elle présente des demandes à des organismes fédéraux de réglementation. Je passerai les six dernières années en revue.

Au mois de juin 1970, la société Bell a demandé une augmentation de 30 millions de dollars au gouvernement fédéral. En janvier 1971, on lui a accordé une hausse de 22.5 millions de dollars, soit 75 p. 100 de la somme réclamée. En novembre 1971, elle a demandé 78.1 millions de dollars. En juin 1972, on lui a accordé 47.2 millions de dollars, soit 60 p. 100 de la somme demandée. En novembre 1972, elle a réclamé 36 millions de dollars, et elle obtenait 22.5 millions de dollars en juillet 1973, soit 63 p. 100 de la somme réclamée.

En août 1973, la société Bell a demandé 51.8 millions de dollars. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une société qui a les tarifs les plus élevés pour les services téléphoniques résidentiels et commerciaux. En septembre 1974, on lui a accordé une augmentation de 51.8 millions de dollars, soit la totalité de la demande.

En mai 1975, la société Bell a demandé 110 millions de dollars. En août 1975, on lui accorda 14 millions et en janvier 1976, 96 millions, soit encore une fois la totalité de ce qu'elle avait demandé. En novembre 1976, Bell revient à la charge, demandant cette fois 171.4 millions de dollars. En juin 1977, on lui accorde 162 millions de dollars, soit 95 p. 100 de ce qu'elle avait demandé de ses clients du Canada central et des provinces de l'Atlantique.

Si l'on additionne ces chiffres, on constate que depuis juin 1970, la société a demandé 477.3 millions de dollars et s'est vue accorder 416 millions, soit 87 p. 100 de ses demandes.

La société Bell Canada veut augmenter de 20 p. 100, en 1978, ses tarifs aux consommateurs de l'Ontario, du Québec et d'ailleurs. Il y a de très fortes chances que cette augmentation lui soit accordée, puisqu'au cours des six ou sept dernières années, on lui a accordé 87 p. 100 de ce qu'elle avait demandé. C'est à peine si nous avons entendu un murmure, chez les députés ministériels ou conservateurs, au sujet de cette augmentation excessive des tarifs de Bell Canada.

[M. Nystrom.]

Rien ne m'empêche d'examiner en détail les rapports financiers de Bell Telephone, et ses bénéfices annuels. Il s'agit d'un grand monopole qui fait beaucoup d'argent. Bell prétend être pauvre et avoir besoin d'une nouvelle augmentation de tarifs, mais j'ai découvert récemment qu'elle va investir des sommes considérables en Arabie saoudite. Le mois dernier, elle a décroché un marché de modernisation du réseau téléphonique d'Arabie saoudite, d'un montant d'un milliard de dollars. Si Bell est en situation d'étendre son empire à l'extérieur du pays, dans des endroits comme l'Arabie saoudite par exemple, qui ne manque ni d'argent ni de compétence technique, qu'est-ce qui l'empêche de donner ici un meilleur service téléphonique? Surtout dans nos régions rurales, dans nos régions du Nord où il y a tant d'abonnés sur une même ligne et où les réparations se font longtemps attendre, et aussi dans nos régions résidentielles.

Quand j'ai changé de quartier, il m'a fallu attendre des semaines pour être raccordé à un réseau. Pendant un certain temps j'ai dû partager une ligne avec quelqu'un d'autre. En Saskatchewan je n'ai jamais eu de mal à me faire raccorder au réseau téléphonique. Aucun de mes électeurs ne m'a jamais téléphoné, écrit ou arrêté dans la rue pour me dire que le réseau téléphonique de la Saskatchewan tarde à réaliser une installation téléphonique, qu'il s'agisse d'une habitation ou d'un bureau.

Je suis certain qu'aucun député de Saskatchewan, province où la population est en augmentation depuis les 7 ans que le gouvernement NPD est réélu, n'a reçu de plaintes au sujet du réseau téléphonique. Il en va sûrement de même au Manitoba. Cependant Bell Telephone a ici le monopole. La population n'a à peu près rien à dire sur sa gestion. La société fait ce qu'elle veut avec les abonnés; généralement, elle les envoie promener. Elle ne pense qu'aux profits, mais jamais à desservir convenablement sa clientèle.

Lorsque sa requête en augmentation de tarifs a été présentée et que ses avocats se préparaient à plaider devant le CRTC, le *Globe and Mail* y a consacré dans son numéro du 3 février un article intitulé: «Deux fois plus cher ici qu'à Winnipeg». Le tarif téléphonique serait deux fois plus cher à Toronto qu'à Winnipeg. Il y a d'autres tarifs qui sont trois fois plus élevés que ceux des provinces où il y a un réseau d'État.

Je tiens à lire une partie de cet article, pour que les députés en soient informés, et peut-être qu'ils se joignent à nous pour éviter que l'adoption du bill à l'étude ne soit facilitée et accélérée. Je cite:

Si Bell Canada a gain de cause, l'abonné de certains centres voisins du Grand Toronto paiera bientôt le téléphone trois fois plus cher que celui de Portage la Prairie au Manitoba, et l'abonné de Toronto deux fois plus cher qu'à Winnipeg.

Une enquête effectuée par le *Globe and Mail* dans sept régions métropolitaines et sept petites villes de divers coins du pays fait voir que les augmentations sollicitées par Bell dans sa requête au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes placeront ses tarifs parmi les plus élevés du Canada.

Notre enquête révèle que c'est en Colombie-Britannique et dans les Maritimes que le téléphone commercial ou résidentiel coûte le plus cher, et dans les Prairies qu'il coûte le moins cher.

Il y a certaines différences énormes. D'une ville à l'autre, le prix mensuel de la ligne privée va de \$4 à Winnipeg à \$9.95 à Halifax. Il est actuellement de \$8.15 à Toronto et Montréal, mais Bell demande au CRTC de le porter à \$9.80.